



## Violences entre jeunes: Intérieur, Justice et Education réunis lundi

Paris, 1 mars 2021 (AFP) -

Les ministres de l'Intérieur, de la Justice et de l'Education se réunissent lundi avec préfets, procureurs et recteurs d'Ile-de-France pour répondre au phénomène des rixes entre jeunes, qui ont endeuillé la région parisienne la semaine dernière.

Cette réunion prévue à partir de 12H00 en visioconférence a été annoncée par Gérald Darmanin après la mort d'une collégienne et d'un collégien, tous deux âgés de 14 ans, poignardés au cours de rixes différentes, dans l'Essonne les 22 et 23 février.

En amont, le ministre de l'Intérieur a envoyé jeudi une note à l'ensemble des préfets de France pour leur demander la "réactivation du plan de lutte contre les bandes".

Dans cette note consultée par l'AFP, il leur demande de réaliser avant le 10 mars un "diagnostic départemental", avec un "historique" et une "cartographie" des affrontements, l'âge des jeunes impliqués ou encore leur utilisation ou non d'armes et des réseaux sociaux.

A partir de ce diagnostic et "en fonction de l'importance du phénomène" le ministre demande aux préfets de mettre en oeuvre un "plan départemental de repérage, d'accompagnement, d'information préventive et sensibilisation des publics fragiles" ainsi que des moyens "d'investigation et de lutte" contre les bandes.

Le ministre recommande aussi de recourir "selon le contexte" à des groupes locaux de traitement de la délinquance sur le sujet des bandes, sur le modèle de celui mis en place à Paris, qui associe police, mairie et services éducatifs sous l'égide du parquet.

Selon l'entourage d'Eric Dupond-Moretti, le ministère de la Justice compte lui sur le recours aux "interdictions de paraître" comme alternative aux poursuites, actuellement en expérimentation à Bobigny, Montpellier et Senlis. Elles "fonctionnent bien et permettent d'éloigner un jeune d'une bande", assure l'entourage.

L'entourage du Garde des Sceaux met également en avant la promulgation samedi au Journal officiel du nouveau Code de justice pénale des mineurs, qui entrera en vigueur le 30 septembre et doit permettre de réduire les délais de jugement.

Selon le ministère de l'Intérieur, 357 affrontements entre bandes ont été recensés en 2020 en France contre 288 en 2019, ce qui représente une hausse de près de 25%. Trois personnes ont été tuées et 218 blessées lors de ces affrontements.

A l'inverse, à Paris, ils ont reculé ces dernières années, selon le ministère de la Justice, qui a comptabilisé 112 phénomènes de bandes en 2017, 99 en 2018, 89 en 2019 et 83 en 2020, ainsi que huit morts entre 2017 et 2020.

A l'échelle nationale, l'Intérieur recense 74 bandes, dont 46 implantées sur le ressort de la préfecture de police de Paris, qui comprend aussi la Seine-Saint-Denis, le Val-de-Marne et les Hauts-de-Seine.

tll-asl/lbx/shu

Afp le 01 mars 21 à 07 18.

